

N°2024/46

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ----- COMMUNE D' AUXI-LE-CHATEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
---	---

SEANCE DU 09/12/2024	
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 23</p> <p>Présents ou représentés : 20</p> <p>Date de la Convocation : 04/12/2024</p> <p><u>OBJET</u> : AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA HALLE : RECOURS A UNE ASSISTANCE DE MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LA CONSTITUTION DU PERMIS D'AMENAGER ET LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.</p> <p><u>PRESENTS</u> : Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY – Viviane GILBERT</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES REPRESENTES</u> : Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES</u> : Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Valérie BOITEZ</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Nicolas CAPY</p>

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le contexte général et les enjeux dans lesquels s'inscrit le projet d'aménagement des abords de la halle et présente les dernières avancées sur ce dossier. Une attention particulière est apportée à la présentation de la proposition d'aménagement résultant du travail du CAUE 62.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal sur les échanges qui se sont tenus lors de la dernière Commission PVD en date du 4 décembre 2024, notamment à propos du dépôt d'un permis d'aménager, obligatoire en raison de la localisation du projet dans le périmètre du SPR. Aussi, Monsieur Le Maire précise que la commune devra ensuite lancer une consultation des entreprises dans le cadre d'un marché public de travaux.

Sur proposition de la commission « Petites Villes de Demain » et compte tenu des délais imposés par les financeurs pour la fin des travaux fixée au 31 décembre 2025, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'avoir recours à un prestataire pour accompagner la commune qui ne dispose pas des compétences en interne pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). L'objectif de cette opération est de soutenir la commune dans la constitution du permis d'aménager et pour la rédaction du dossier de consultation des entreprises.

Monsieur Le Maire précise à l'assemblée que la proposition d'aménagement du CAUE, présentée en amont est une esquisse qui servira de base de consultation pour la conclusion d'un marché et qu'il reviendra au cabinet retenu d'établir le projet définitif sur lequel le Conseil Municipal sera consulté avant le dépôt du permis d'aménager.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, sur la base du projet présenté, a lancé la consultation pour la conclusion d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente décision.

Et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 09/12/2024



Le Maire,

Henri DEJONGHE